

Association  
Syndicale  
Lotissement Val clos  
13770 VENELLES

FLASH D'INFORMATION

A, ce jour le bureau de l'association syndicale a reçu 11 demandes pour le maintien des règles du lotissement équivalent à environ 6900m<sup>2</sup>.

- Sachant que les paramètres pour maintenir ces règles étaient de 2/3 des signataires pour une surface lotis équivalente au 3/4; ou les 3/4 des signataires, pour une surface de 2/3 lotis ne sont pas atteints.

- En toute logique, le P.O.S. sera appliqué à la zone que couvre le lotissement à partir du 16 Février.

Le 17 Février 1992

Le président

